

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André – FALCOZ Corine - MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre – RETORNAZ Lénéïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à RIVAS Natacha) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RETORNAZ Lénéïck) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 24-01-002

Objet : Lancement du projet de réhabilitation de l'école primaire du Valloire : arrêt du programme et demandes de subventions

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire.

Nous nous sommes engagés au printemps 2022 à étudier la rénovation globale du bâtiment du groupe scolaire.

Un bureau d'étude a été chargé d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage et a mené ses travaux courant de l'année 2023 en concertation avec les services techniques, l'équipe d'enseignantes et les parents d'élèves élus.

En novembre 2023, les études de faisabilité nous ont été présentées, basées sur trois scénarios de restructuration et un scénario de démolition et reconstruction.

La synthèse comparative fait état d'avantages certains pour le scénario de reconstruction, en permettant d'allier au mieux les technologies de constructions durables et les besoins fonctionnels comme la séparation totale des logements de l'école par exemple, tout en restant dans des estimations de coûts identiques aux scénarios de réhabilitation de l'existant.

En conséquence, il vous est demandé de valider l'engagement d'une reconstruction totale de l'école, et pour ce faire donner mission à l'assistant à Maitrise d'Ouvrage d'établir avec précision l'enveloppe financière prévisionnelle, puis le programme technique détaillé, enfin de procéder à la désignation du Maître d'œuvre.

Par ailleurs, seront recherchées toutes les aides auprès de l'Etat, de la Région et du Département, qui pourront être attribuées pour le financement de ce type d'opération.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 janvier 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 18 janvier 2024,

Où l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'acter le principe de reconstruction totale du groupe scolaire,
- de missionner l'assistant à Maitrise d'Ouvrage pour l'établissement du programme,
- d'autoriser le Maire à demander les subventions susceptibles d'être attribuées pour le financement de cette opération.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/01/2024

Publication : 30/01/2024

Valloire, le 30/01/2024

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

